

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 28.02.2023, Révision 28.02.2023

Version 4.0. Remplace la version: 3.0

Page 1 / 12

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

**Huile de boîte SAE 80W-90 (GL-4/5)  
Numero d'article: 170166, 170167, 170168**

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**1.2.1 Utilisations pertinentes**

Huile à engrenages

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucun connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG  
Wilhelmstr. 47  
58256 Ennepetal / ALLEMAGNE  
Téléphone +49 2333 911-0  
Téléfax +49 2333 911-444  
Site internet www.febi.com  
E-mail info@febi.com

**Secteur informatif**

**Informations techniques** info@febi.com

**Fiche de Données de Sécurité** info@febi.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

**Organe consultatif** +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Pas de classification.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

**Pictogrammes de danger** Aucun

**Mention d'avertissement** Aucun

**Mentions de danger** Aucun

**Conseils de prudence** Aucun

**Caractéristique particulière** EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contient: Produits de réaction d'acide dithiophosphorique bis(2-méthylpentan-2-yl) avec : oxyde de phosphore, oxyde de propylène et alkylamines en C-12-14 (à chaîne ramifiée). EUH208 Peut produire une réaction allergique.

**2.3 Autres dangers**

**Dangers physico-chimiques** Pas de dangers particuliers connus.

**Dangers pour l'environnement** Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.  
Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

**Autres dangers** Pas de dangers particuliers connus.

**SECTION 3: Composition / informations sur les composants**

**3.1 Substances**

Non applicable

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 28.02.2023, Révision 28.02.2023

Version 4.0. Remplace la version: 3.0

Page 2 / 12

**3.2 Mélanges**

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
1 - < 5	copolymère de méthacrylate
	EINECS/ELINCS: polymer
	GHS/CLP: Eye Irrit. 2: H319
	SCL [%]: > 75: Eye Irrit. 2: H319
1 - < 4,5	Polysulfures, di-tert-butyl-
	CAS: 68937-96-2, EINECS/ELINCS: 273-103-3, Reg-No.: 01-2119540515-43-XXXX
	GHS/CLP: Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Chronic 3: H412
	SCL [%]: >= 46: Skin Sens. 1B: H317
1 - < 2,5	Produits de réaction d'acide dithiophosphorique bis(2-méthylpentan-2-yl) avec : oxyde de phosphore, oxyde de propylène et alkylamines en C12-14 (à chaîne ramifiée)
	EINECS/ELINCS: 931-384-6, Reg-No.: 01-2119493620-38
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Eye Dam. 1: H318 - Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Chronic 2: H411
	SCL [%]: > 50: Eye Dam. 1: H318, >= 9,39: Skin Sens. 1B: H317, > 50: Eye Irrit. 2: H319
0,1 - < 1	Magnesium metaborate
	CAS: 13703-82-7, EINECS/ELINCS: 237-235-5, Reg-No.: 01-2120769073-53-XXXX
	GHS/CLP: Skin Sens. 1B: H317
	SCL [%]: > 15: Skin Sens. 1B: H317

**Commentaire relatif aux composants** contient 3 % poids/poids de DMSO-extract (pour les huiles minérales)  
 Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).  
 Pour le texte intégral des mentions H et des phrases R: voir la SECTION 16.

**SECTION 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

<b>Indications générales</b>	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
<b>Après inhalation</b>	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
<b>Après contact cutané</b>	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
<b>Après contact avec les yeux</b>	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Après ingestion</b>	Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Réactions allergiques

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter les symptômes.  
Transmettre cette fiche au médecin.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

<b>Agent d'extinction approprié</b>	mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
<b>Agent d'extinction non approprié</b>	Jet d'eau.

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 28.02.2023, Révision 28.02.2023

Version 4.0. Remplace la version: 3.0

Page 3 / 12

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.  
oxyde de carbone (CO)  
Oxydes de soufre (SOx).  
Oxyde d'azote (NOx).

**5.3 Conseils aux pompiers**

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.  
Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol très glissant suite au déversement du produit.  
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

**6.2 Mesures de protection de l'environnement**

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).  
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant pour les huiles).  
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Voir les SECTION 8+13

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

En cas d'utilisation appropriée, des mesures particulières ne sont pas nécessaires.  
Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.  
Utiliser un appareillage résistant aux solvants.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.  
Protéger la peau en appliquant une pommade.  
Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Empêcher les infiltrations dans le sol.  
Ne pas stocker avec des agents oxydants.  
Conserver les récipients hermétiquement fermés.  
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir la SECTION 1.2

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

non applicable

**DNEL**

Substance
Polysulfures, di-tert-butyl-, CAS: 68937-96-2
Aucune valeur DNEL ne peut être dérivée pour la substance à l'égard des effets systémiques.
Produits de réaction d'acide dithiophosphorique bis(2-méthylpentan-2-yl) avec : oxyde de phosphore, oxyde de propylène et alkylamines en C12-14 (à chaîne ramifiée), CAS: -
Industrie, dermique, Effets systémiques à long terme, 12.5 mg/kg bw/d (AF=120)
Industrie, inhalatoire, Effets systémiques à long terme, 4.28 mg/m <sup>3</sup> (AF=30)
Consommateurs, absorption orale, Effets systémiques à long terme, 0.25 mg/kg bw/d (AF=600)
Consommateurs, dermique, Effets systémiques à long terme, 6.25 mg/kg bw/d (AF=240)
Consommateurs, inhalatoire, Effets systémiques à long terme, 1.09 mg/m <sup>3</sup> (AF=60)
Magnesium metaborate, CAS: 13703-82-7
Industrie, dermique, Effets systémiques à long terme, 7.78 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systémiques à long terme, 5.49 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, absorption orale, Effets systémiques à long terme, 0.28 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systémiques à long terme, 0.278 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systémiques à long terme, 0.82 mg/m <sup>3</sup>

**PNEC**

Substance
Polysulfures, di-tert-butyl-, CAS: 68937-96-2
Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.
Produits de réaction d'acide dithiophosphorique bis(2-méthylpentan-2-yl) avec : oxyde de phosphore, oxyde de propylène et alkylamines en C12-14 (à chaîne ramifiée), CAS: -
Ingestion (alimentaire), 10 mg/kg dw (AF=300)
Sol, 1.17 µg/kg dw
Sédiment (Eau de mer), 1.29 µg/kg dw
Sédiment (Eau douce), 12.9 µg/kg dw
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 24.33 mg/L (AF=100)
Eau de mer, 0.24 µg/L (AF=500)
Eau douce, 2.4 µg/L (AF=50)
Magnesium metaborate, CAS: 13703-82-7
Ingestion (alimentaire), 1.67 mg/kg food
Sol, 0.247 mg/kg soil dw
Sédiment (Eau de mer), 1.38 mg/kg sediment dw
Sédiment (Eau douce), 1.38 mg/kg sediment dw
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 100 mg/L
Eau de mer, 0.05 mg/L
Eau douce, 0.05 mg/L

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 28.02.2023, Révision 28.02.2023

Version 4.0. Remplace la version: 3.0

Page 5 / 12

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques**

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.  
A noter une limite générale pour brouillard d'huile.  
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

**Protection des yeux**

lunettes de protection. (EN 166:2001)

**Protection des mains**

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.  
> 0,4 mm: Caoutchouc nitrile, >120 min (EN 374-1/-2/-3).

**Protection corporelle**

Vêtement de protection léger.

**Divers**

Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.  
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.  
Eviter le contact avec les yeux et la peau.

**Protection respiratoire**

Non applicable

**Risques thermiques**

Pas d'information disponible.

**Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement**

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 28.02.2023, Révision 28.02.2023

Version 4.0. Remplace la version: 3.0

Page 6 / 12

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	brun
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d'éclair [°C]	200
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	0,89 (15 °C / 59,0 °F)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m <sup>3</sup> ]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	non miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	142 mm <sup>2</sup> /s (40°C)
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation [°C]	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

**9.2 Autres informations**

Pas d'information disponible.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Voir la SECTION 10.3.

**10.2 Stabilité chimique**

Le produit est stable sous des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

**10.4 Conditions à éviter**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.



**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 28.02.2023, Révision 28.02.2023

Version 4.0. Remplace la version: 3.0

Page 7 / 12

**10.5 Matières incompatibles**

Oxydant fort  
Composés fortement basiques  
Acides forts

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité orale aiguë

Substance
Polysulfures, di-tert-butyl-, CAS: 68937-96-2
Pas d'information disponible.
Produits de réaction d'acide dithiophosphorique bis(2-méthylpentan-2-yl) avec : oxyde de phosphore, oxyde de propylène et alkylamines en C12-14 (à chaîne ramifiée), CAS: -
LD50, oral, rat, 2000 mg/kg
Magnesium metaborate, CAS: 13703-82-7
LD50, oral, rat, >2000 mg/kg bw (OECD 420)

#### Toxicité dermale aiguë

Substance
Polysulfures, di-tert-butyl-, CAS: 68937-96-2
Pas d'information disponible.
Magnesium metaborate, CAS: 13703-82-7
LD50, dermique, rat, 2000 mg/kg bw

#### Toxicité aiguë par inhalation

Substance
Polysulfures, di-tert-butyl-, CAS: 68937-96-2
Pas d'information disponible.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Non irritant.  
La classification a été effectuée en raison de valeurs limites de concentration spécifiques aux substances.  
La substance "931-384-6" non diluée est un irritant, tandis que la formulation de 50 % dans l'huile minérale n'est pas un irritant.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Les données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Pas de classification.  
Méthode de calcul

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non sensibilisant.  
D'après les données d'essais  
Peut produire une réaction allergique.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Magnesium metaborate, CAS: 13703-82-7
NOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day

#### Mutagénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité sur la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Remarques générales

Les données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Les données toxicologiques citées concernant les composants sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 28.02.2023, Révision 28.02.2023

Version 4.0. Remplace la version: 3.0

Page 9 / 12

sanitaire au lieu de travail ainsi qu'aux toxicologues.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.
<b>Autres informations</b>	Aucun

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Substance
Polysulfures, di-tert-butyl-, CAS: 68937-96-2
EC50, (72h), Algae, 100 mg/L
EL50, (48h), Invertebrates, 63 mg/L
NOELR, (72h), Algae, 100 mg/L
NOELR, (48h), Invertebrates, 18 mg/L
Produits de réaction d'acide dithiophosphorique bis(2-méthylpentan-2-yl) avec : oxyde de phosphore, oxyde de propylène et alkylamines en C12-14 (à chaîne ramifiée), CAS: -
LC50, (96h), poisson, 24 mg/l
EC50, (48h), Daphnia magna, 91,4 mg/l
Magnesium metaborate, CAS: 13703-82-7
EL50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, >50mg/l (OECD 201)
EL50, (24h), Daphnia magna, >50mg/l (OECD 202)
LL50, (96h), Oncorhynchus mykiss, >50mg/l (OECD 203)

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Comportement dans les compartiments de l'environnement**

**Comportement dans les stations d'épuration** Pas d'information disponible.

**Biodégradabilité** Pas d'information disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'information disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

**12.7 Autres effets néfastes**

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

#### Produit

La directive 2011/65/CE [(UE) 2015/863] (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses est respectée.

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

#### Catalogue européen des déchets (recommandé)

130205\*

#### Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

#### Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 28.02.2023, Révision 28.02.2023

Version 4.0. Remplace la version: 3.0

Page 11 / 12

**14.4 Groupe d'emballage**

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable

**SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**PRESCRIPTIONS DE CEE** 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT** ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2023)

**RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- **Observer les restrictions d'emploi** Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- **VOC (2010/75/CE)** non applicable

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

**SECTION 16: Autres informations**

**16.1 Mentions de danger (SECTION 3)**

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 28.02.2023, Révision 28.02.2023

Version 4.0. Remplace la version: 3.0

Page 12 / 12

**16.2 Abréviations et acronymes:**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
ATE = acute toxicity estimate  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CLP = Classification, Labelling and Packaging  
DMEL = Derived Minimum Effect Level  
DNEL = Derived No Effect Level  
EC50 = Median effective concentration  
ECB = European Chemicals Bureau  
EEC = European Economic Community  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
EL50 = Median effective loading  
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
EmS = Emergency Schedules  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
IATA = International Air Transport Association  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
IC50 = Inhibition concentration, 50%  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
IVIS = In vitro irritation score  
LC50 = Lethal concentration, 50%  
LD50 = Median lethal dose  
LC0 = lethal concentration, 0%  
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
LL50 = Median lethal loading  
LQ = Limited Quantities  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No Observed Effect Concentration  
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
STP = Sewage Treatment Plant  
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
VOC = Volatile Organic Compounds  
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

**16.3 Autres informations**

**Méthode de classification**

**Positions modifiées**

SECTION 11 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

SECTION 12 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.